

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement -
Régularisation des activités exercées par la SICA-GAB à Besançon -
Avis du Conseil Municipal**

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : M. le Directeur de l'Abattoir SICA-GAB a sollicité de M. le Préfet au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement la régularisation des activités exercées dans l'unité d'abattage multi espèces situé rue Thomas Edison à Besançon.

Cette demande de régularisation est essentiellement administrative, la capacité de production et les moyens techniques mis en oeuvre n'ont pas évolué.

Le dossier constitué d'une étude d'impact et d'une étude de danger est soumis à enquête publique à la Mairie de Besançon du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2005.

Les Services Municipaux consultés n'ont pas émis de remarques particulières à cette demande de régularisation.

L'examen du dossier par le responsable du Service Salubrité Environnement de la Direction Hygiène-Santé et la visite de l'établissement que ce dernier a effectuée en présence du Commissaire enquêteur et du Directeur de l'établissement n'amène pas d'observation particulière à formuler quant à cette régularisation. Il est à noter que ce dossier a été déclaré recevable par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

Considérant ces éléments, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis favorable sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.